

## Écotaxe régionale : la proie des idées fixes !

Selon le bulletin statistique de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) publié le 20 avril 2016 « Au premier trimestre 2016, le nombre de déclarations d'embauches hors intérim de plus d'un mois augmente de 4,8 % après deux trimestres de légère hausse ». Ce nombre s'établit à 1,87 million, « soit un niveau équivalent à celui du quatrième trimestre 2011 ». Toujours selon l'ACOSS, cette progression tient, pour une bonne part, à la mise en œuvre du dispositif « embauche PME » en janvier 2016. En trois mois, plus de 200 000 dossiers ont été déposés, selon les services du ministère du Travail.

Ce sont avant tout les TPE qui ont été séduites par cette mesure. Elle est destinée aux entreprises de moins de 250 salariés et permet de bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 4 000 euros sur 24 mois dans certaines conditions. Les statistiques de l'ACOSS montrent que l'augmentation est « particulièrement marquée » dans les entreprises de moins de 20 salariés (+ 8,2 %), tant pour les embauches en CDI (+ 7,1 %) que pour celles en CDD de plus d'un mois (+ 9,2 %). Au total, les embauches de plus d'un mois progressent de 10,5 % dans les TPE et de 4,3 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus.

Comme synthèse de cette analyse statistique l'ACOSS livre un tableau des dix secteurs qui ont le plus recruté au premier trimestre 2016. À considérer les seules déclarations d'embauche en CDI (47 576), le transport et la logistique se classent au 4e rang juste derrière les activités de services administratifs !

Un classement chiffré est toujours relatif. Les statistiques et proportions dans leur exploitation sont souvent sujettes à caution. Beaucoup les évacuent d'une chiquenaude...

Pourtant au-delà de cet inventaire, cette publication statistique de l'ACOSS rappelle, s'il en était besoin, la place éminente du transport dans l'activité économique du pays, sa place éminente dans la construction sociale et sa valeur ajoutée. C'est aussi le constat des premières conclusions de la Commission d'évaluation, livrées le 14 avril 2016.

Malgré cela, et dans le même temps, certains nouveaux exécutifs régionaux, en mal de recettes fiscales, remettent au jour l'écotaxe désignant parfois à une sorte de vindicte populaire, le camionneur pollueur. Cette « nouvelle » taxe aurait pour objet de fiscaliser le transit sans atteindre les entreprises locales. Hypocrisie bien connue sachant qu'une taxe n'est jamais pour l'un sans être pour l'autre... C'est l'égalité devant l'impôt. Les dirigeants des conseils régionaux le savent !

On devrait se souvenir des enseignements chiffrés de l'ACOSS et des conclusions des observateurs de la Commission à l'heure où, encore une fois, d'Ile-de-France à PACA, en passant par la grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ou la Franche-Comté-Bourgogne, les thuriféraires de l'écotaxe régionale, victimes sans doute, à la manière d'AUDIARD, « de la proie des idées fixes » ont l'intention de remettre sur le métier leur ouvrage. Intention funeste qui n'a pas de couleur politique. Mais elle a une odeur : accroître encore la pression fiscale des entreprises de transport. Dans le contexte rappelé ci-dessus, n'est-ce pas une gageure ?

En 2014, l'abandon de l'écotaxe s'est traduit par une fiscalité additionnelle sur le carburant de 0,4 € par litre, devant rapporter à l'État 330 millions d'euros par an, peu ou prou, l'équivalent du gain de la dernière version de l'écotaxe, avec portiques et coûts de collecte... Ce n'était pas la solution préconisée par l'OTRE.

« Solde de tout compte » avait pourtant déclarés les pouvoirs publics... !

Certains élus ne s'aventurent pas sur le terrain de l'écotaxe régionale... Certains disent et reconnaissent la valeur ajoutée du transport routier des personnes et des marchandises. Ils rappellent au demeurant que les régions auront besoin d'un décret pour mettre en place une telle politique.

La nouvelle présidente d'Île-de-France, Madame Valérie PÉCRESSE, a d'ailleurs regretté qu'il ne soit pas encore pris par le gouvernement... Mais il est vrai que l'État s'est engagé : « Solde de tout compte »...

Restons néanmoins vigilants. En empruntant toujours à AUDIARD, on doit toujours se rappeler qu'« Il y aussi des poissons volants, mais qui ne constituent pas la majorité du genre ! »